



Commune de
BARCY

7, Ruelle du Curé
77910 BARCY
Tél. et Fax : 01 60 44 70 16
E-mail : mairie-barcy@wanadoo.fr

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Claye-Souilly
Commune de BARCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

le 24 juin 2015

Date d'affichage :

le 24 juin 2015

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Quorum : 06

L'an deux mil quinze, le 2 juillet à 18 heures 30, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DHUICQUE Pierre-Edouard, Maire de BARCY.

Etaient présents :

Mme ARLOVE Angélique, Mme BONGARD Clotilde, M. BONGARD Jean-Luc, M. CODRON Nicolas, M. DHUICQUE Pierre-Edouard, Mme POUGET-VACHER Katia, M. MOLKA Hervé, M. RYCHLEWSKI Stéphane.

Absent : M. BESANÇON Emmanuel.

Absents excusés : M. BRAYER Sébastien, Mme GRONDIN-FUZELLIER Anièle.

Procuration : M. BRAYER Sébastien à M. BONGARD Jean-Luc et Mme GRONDIN-FUZELLIER Anièle à Mme POUGET-VACHER Katia

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame ARLOVE Angélique élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er AVRIL 2015.

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité le procès-verbal avec le rajout en questions diverses de la demande de rebouchage des nids de poule de la rue mardelle et de la voie du « vieux pavé ».

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015.

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité le procès-verbal en spécifiant que pour notre championne de tennis de table, il pourrait être demandé une subvention auprès de la CAPM.

INVESTISSEMENT

ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR :

Monsieur le Maire rappelle les problèmes d'impression rencontrés par le personnel de la commune et par la directrice de l'école. Pour palier à ces difficultés, il est envisagé d'acheter un photocopieur.

Ce photocopieur pourra gérer l'impression de documents provenant à la fois de la commune, mais également des associations, de l'école et des administrés. La consommation de copies sera suivie grâce à un code de fonctionnement propre à chaque utilisateur.

Monsieur Nicolas CODRON rappelle les caractéristiques des différents photocopieurs proposés à la commune et présentés lors de la Commission Finance et Investissement.

La Commission Finance et Investissement a porté son choix sur l'achat d'un photocopieur de marque Sharp et de type MX 3100 N, diffusé par la société meloise ATECOM.

Monsieur CODRON explique le fonctionnement du photocopieur et rappelle son prix de 1 635 euros avec une garantie de 5 ans et un coût par copie noire de 0,7 centimes et copie couleur de 7 centimes, cartouches comprises.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide

De suivre la préconisation de la Commission Finance et Investissement concernant l'acquisition du photocopieur proposé par ATECOM.

ACHAT DES RADARS PEDAGOGIQUES :

Monsieur le Maire souhaite prolonger l'action de sécurité par la mise en place définitive de radars pédagogiques.

Leur installation provisoire a générée des avis contrastés de la part des riverains, même si sa vocation de prévention a été plus largement saluée.

Monsieur le Maire rappelle que c'est une première étape dans la politique de sécurisation des voies du village.

Pour renforcer l'action des radars pédagogiques, Monsieur le Maire propose de faire intervenir la police intercommunale afin de verbaliser les véhicules en situation d'excès de vitesse à l'endroit des radars.

En se rendant acquéreur de 2 radars pédagogiques, Monsieur le Maire évoque la possibilité pour la Commune de fixer un radar « rue châtel » et de déplacer le second radar « rue des prés », « rue de Meaux » et au hameau de Pringy.

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 3 abstentions, souhaite,

L'acquisition définitive des deux radars pédagogiques pour un montant de 3 513 euros hors-taxe, financé à 40% par le syndicat d'électrification.

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

PROJET ECOLE : ETAT D'AVANCEMENT

A la suite d'un courrier provenant de la Sous-Préfecture, destiné aux Maires de Chambry et de Barcy, précisant le caractère illégal de certains articles (composition du bureau et répartition des investissements) des statuts du futur Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogiques Chambry-Barcy et demandant que les dites-Commune délibèrent de manière concordante,

Monsieur le Maire explique, qu'avec l'aide de Mme Katia POUGET-VACHER et après consultation auprès de M. Le Sous-Préfet et de son équipe, de nouveaux statuts ont été rédigés, conformes aux souhaits des différents acteurs.

Ces statuts ont été présentés à Monsieur le Maire de Chambry et à son adjointe Mme Evelyne RANNOU.

Mme Katia POUGET-VACHER, participante de la présentation, informe le Conseil Municipal de la décision du Maire de Chambry et de son adjointe de ne plus souhaiter la création du SIRP Chambry-Barcy, au double motif que la Commune de Chambry ne désire pas « payer à la place de la commune de Barcy » et qu'elle s'inquiète de la mauvaise entente au sein du Conseil Municipal de Barcy.

Dès lors, et après de longues concertations avec M. Le Sous-Préfet, Monsieur le Maire et son adjointe, responsable des affaires scolaires, proposent au Conseil Municipal :

De prendre acte de la décision du Maire de Chambry et de son adjointe,

De continuer le projet sans la création d'un SIRP,

De cibler le projet uniquement sur l'école,

De prioriser les objectifs de la future école de Barcy en fonction des possibilités de financement, notamment en prenant en compte les délais des subventions DETR et contrat rural.

Pour cela, Monsieur le Maire demande :

D'étudier le projet « école de Barcy » lors de la Commission Urbanisme et Aménagement,

De créer un groupe de travail composé des ex-membres du SIRP provenant de la commune de Barcy, à savoir Mesdames Katia POUGET-VACHER et Anièle GRONDIN-FUZELLIER et de Messieurs Hervé MOLKA et Stéphane RYCHLEWSKI, ayant pour objectif d'actualiser la convention du RPI Chambry-Barcy, datant de 1983.

DELIBERATION N° 2015-18 : VOTE DE LA CONVENTION PERISCOLAIRE ET CANTINE

Considérant la Convention mise en place à compter du 30 novembre 2009 concernant la cantine et le périscolaire au sein du RPI CHAMBRY-BARCY,

Considérant les termes de la délibération du 24 novembre 2009 du Conseil Municipal de BARCY autorisant le Maire de BARCY à signer la dite-convention,

Considérant la proposition de la Commune de CHAMBRY de changer le montant horaire du périscolaire de 0,70 euros à 2 euros, soit une augmentation de presque de 200%,

Considérant la proposition de la Commune de CHAMBRY de changer le montant de la participation de la commune de BARCY au repas de la cantine de 1,20 euros à 3,71 euros, soit plus de 200% d'augmentation,

Vu la nouvelle réforme de l'Etat concernant le périscolaire,

Entendu la baisse des dotations prévues par l'Etat, dès l'année 2015, impactant sur le budget de la commune de BARCY,

Entendu la décision du Maire de CHAMBRY et de son adjointe, responsable des affaires scolaires, de ne pas donner suite au SIRP CHAMBRY-BARCY,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE

De ne pas accepter les nouvelles propositions de coûts cantine et périscolaires de la commune CHAMBRY pour l'année 2014-2015, qu'il juge prohibitifs,

De ne pas autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention,

De se conformer au tarif mentionné par la convention signée en 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, REGRETTE,

Que ne soit pas intégré dans le coût du périscolaire la prestation de Mme Maryline DELPLANQUE, employée communale de la commune de BARCY,

Que ne soient pas évoqués, en concertation entre les communes de CHAMBRY et de BARCY, les coûts de revient et les coûts de participation de la cantine et du périscolaire.

CULTURE ET ANIMATION

MJC : DISCUSSION AU SUJET D'UN ÉVÉNEMENT À BARCY

En tant que Président de la Commission Culture et Patrimoine de la CAPM, Monsieur le Maire a connaissance des activités proposées par la Maison de la Jeunesse et de la Culture du Pays de Meaux.

Il souhaite faire profiter à l'ensemble des habitants de Barcy des services de la MJC.

Pour cela, en accord avec le Directeur de la MJC, Monsieur MORER, Monsieur le Maire organise chaque année, à Barcy, une rencontre avec un atelier de la MJC.

Pour cette année 2015, l'atelier « Photo » exposera son travail durant un week-end dans la salle polyvalente de Barcy.

Mme Katia POUGET-VACHER précise les dates de l'exposition, à savoir les 19 et 20 septembre, pendant les journées du Patrimoine, et la brocante, ce qui permettra de profiter d'un flux de visiteurs plus important. La veille, le 18 septembre, sera organisé un vernissage avec invitation des Maires de la CAPM, des membres de la Commission Culture et Patrimoine de la CAPM et des habitants de Barcy.

Le Conseil Municipal, dans son ensemble, est favorable à ce type de manifestation.

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Mme Katia POUGET-VACHER informe les membres du Conseil Municipal que les Journées du Patrimoine se dérouleront les 19 et 20 septembre 2015.

La Commission Culture et Patrimoine de la CAPM, n'ayant pas retenu le thème national « des bâtiments du 21^e siècle », propose aux Communes de la CAPM un jeu de pistes autour des monuments des 18 communes de la CAPM qui ont reçu récemment la nouvelle signalétique CAPM.

Mme Katia POUGET-VACHER précise que pour cela l'Eglise de Barcy sera ouverte au public samedi et dimanche suivant un horaire défini.

Mme Katia POUGET-VACHER précise également que, pour participer à ce jeu de pistes, un road-book personnel et individuel sera mis à la disposition de la population dans les Mairies.

NOUVELLE ORGANISATION DU BIBLIOBUS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancé des travaux de la Commission Culture et Patrimoine de la CAPM concernant la lecture publique pour tous.

Ces travaux concernent l'offre bibliothécaire que la Commission souhaite la même pour l'ensemble des médiathèques et bibliothèques de la CAPM, grâce à un catalogue commun. Et ces travaux concernent également l'amélioration du service Bibliobus.

En attendant de changer de véhicule, la décision de la Commission a été prise de changer les jours et horaires des communes visitées (le mercredi après-midi et le samedi pour les communes rurales) pour la rentrée 2016 et de trouver pour chaque commune un emplacement dédié avec une signalétique identifiable.

Monsieur le Maire propose qu'à partir de la rentrée 2015, le bibliobus se stationne sur le parking de la Mairie, ruelle du curé, profitant de l'espace de la place, d'une situation visible quelque soit les flux de déplacement et d'un abri à proximité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

URBANISME ET TRAVAUX

POINT SUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Pour l'ensemble (27 réhabilitations à ce jour), Monsieur le Maire souligne la satisfaction globale des administrés concernant la réalisation des travaux et le comportement de l'entreprise ATP.

Mme Clotilde BONGARD remarque qu'un effort pourrait être fait en termes de communication et d'information entre les différents intervenants et le propriétaire ; ce dernier se retrouvant souvent devant le fait accompli.

Monsieur le Maire prend note de la remarque et demandera aux intervenants de travailler sur une meilleure organisation.

Monsieur le Maire précise, d'autre part, qu'il réfléchit avec M. Nicolas CODRON à proposer un service d'entretien à des prix mutualisés. Ils sont en attente de propositions de tarifs.

DELIBERATION N° 2015-19 : ECHANGE DE TERRAINS

Vu avec M. Benoit Curé, propriétaire d'un terrain impasse du pré l'Evêque,

Monsieur le Maire propose de changer la situation du terrain réservé à la Mairie lors de la construction du lotissement de l'impasse du Pré l'Evêque.

Ce terrain est aujourd'hui situé le long de la voie « du vieux pavé », derrière le fossé, ce qui le rend inutilisable.

Vu sur le plan du lotissement avec l'ensemble des conseillers présents,

Le nouveau terrain, à surface identique, se situe le long de la rue des prés entre la propriété de M. RYCHLEWSKI et la voie « du vieux pavé », ce qui offre de plus larges possibilités quant à sa destination future.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, **ACCEPTTE** l'échange de terrain entre la Commune de Barcy et M. Benoît Curé,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier, finaliser et signer cet échange.

PROJET DE LA MISE EN SÉCURITÉ DE LA PARCELLE DE GAZ

GRTgaz demande à la commune de Barcy de mettre en sécurité par des renforts en béton, le poste de détente de gaz de Barcy, situé au bout de la rue mardelle.

Monsieur le Maire souligne que pour que ce poste soit pleinement en sécurité par rapport au trafic de la D38, GRTgaz devrait considérer l'ensemble du carrefour.

Le Conseil Municipal, dans le principe où les aménagements sont gratuits pour la commune, donne mission à Monsieur le Maire pour faire évoluer ce projet en créant un nouvel espace, avec des arbustes, une place de parking dédié à GRTgaz et un carrefour modifié.

POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX CONCERNANT LA FIBRE OPTIQUE

D'après les éléments que Monsieur le Maire a en sa possession, les premiers travaux entre Chambry et Barcy débuteraient fin août 2015.

Monsieur le Maire envisage de faire une réunion publique pour informer les habitants de la manière de se raccorder au réseau et des nombreux avantages quant à l'utilisation de la fibre optique.

Le Conseil Municipal, dans sa large majorité, conseille à Monsieur le Maire d'attendre le démarrage des travaux avant de mettre en place l'organisation d'une telle réunion.

BUDGET

DÉLIBÉRATION N° 2015-20, CONCERNANT LES MONTANTS DE NON-VALEUR

Vu la proposition d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables demandée par le trésorier principal,

Considérant que l'admission en non valeur a pour but de retirer des écritures de prise en charge des créances pour lesquelles l'action en recouvrement menée par le comptable s'est avérée inopérante,

Entendu que cette mesure d'ordre budgétaire et comptable répond au principe de sincérité budgétaire,

Conformément à l'instruction M4,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'admettre en non-valeur au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » la somme de 15,00 euros provenant d'EDF.

POINTS DIVERS

1. Monsieur le Maire demande de considérer la requête de Monsieur et Madame Kanor qui ne souhaite pas payer leur participation à l'étude et au diagnostic de leur assainissement, au motif que ce diagnostic ne correspondait pas à leurs attentes.

Le Conseil Municipal par 9 voix pour et une abstention DECIDE de maintenir cette participation prévue dans la convention d'assainissement et fait remarquer que tous les citoyens de Barcy l'ont réglé.

2. Monsieur Lacour et Monsieur Meyssant demandent à ce que le Conseil Municipal accepte de reconsidérer la somme de 250 euros prévue dans la convention lorsque le propriétaire refuse, après le piquetage, de faire les travaux d'assainissement.

Le Conseil Municipal par 9 voix pour et une abstention DECIDE de maintenir cette pénalité prévue dans la convention d'assainissement.

3. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du changement de contrat concernant les extincteurs passant de 800 à 400 euros par an pour la même prestation.
4. Mme Katia POUGET-VACHER informe le Conseil Municipal de la modification des contrats Internet Mairie-Ecole.
5. Mme Katia POUGET-VACHER présente le livret d'accueil réalisé en forte collaboration avec Mme Clotilde BONGARD. Cette dernière explique les différents chapitres et ses contenus.

Après les avoir félicité pour leur travail, Monsieur le Maire précise qu'il sera diffusé auprès des nouveaux habitants et auprès de tous ceux qui seraient intéressés par notre commune.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Clotilde BONGARD souhaiterait connaître la date de paiement de la participation concernant les travaux d'assainissement.

Monsieur le Maire précise que les premiers courriers partiront après le 14 juillet pour informer du montant de la participation. La facture suivra.

M. Hervé MOLKA demande quand seront bouchés les nids de poule de la rue mardelle et de la voie « du vieux pavé ».

Monsieur le Maire espère en septembre.

M. Hervé MOLKA informe le Conseil que le syndicat des eaux indique qu'il reste encore 20 branchements en attente, à effectuer à Barcy, au frais de ce même syndicat.

La séance est levée à 21h55.